



Le 18 mai 2015

Secrétaire départementale: Rachel SUGNEAU
Contact :03.25.30.68.66
Mèl : fo.ddfip52@dgfip.finances.gouv.fr
Site Internet : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/052/>

Compte rendu CTL du 18 mai 2015

Ont participé en qualité de représentants titulaires de FO Rachel Delacourt, Catherine Durand, Céline Lefèvre et Guillaume Tavin .

En préambule, le règlement intérieur du CTL de la Haute-Marne est distribué à l'ensemble des élus.

1) Approbation du PV du CTL du 23 mars 2015

	FO	SOLIDAIRES	CFDT
POUR	4	1	1
CONTRE			
ABSTENTION			

2) Présentation du Programme Annuel de Prévention (PAP) issu de la mise à jour du DUERP

Mme Barjot explique que ce document a fait l'objet de présentation en CHS-CT et précise que les organisations se sont abstenues non pas sur son contenu mais au motif que les moyens ne sont pas en adéquation avec les différents problèmes soulevés.

Mr Vaulot assistant de prévention explique que 59 risques sont recensés avec une prépondérance pour les Risques Psycho-Sociaux, ce bilan est le même au niveau national.

L'importance des risques liés aux agressions a été recensée de manière unanime par les services.

Ce plan sera mis en ligne sur le site Ulysse local et fera l'objet d'une mise à jour au fil de la réalisation des opérations.

Mr Colnot rappelle qu'une formation RPS va être déployée sur les crédits CHS-CT et répondra aux besoins liés à la souffrance au travail.

3) Rapport d'activité 2014

Mme Barjot évoque la densité du document qui compte beaucoup d'indications chiffrées et quelques commentaires.

15 départs prévisibles en retraite sont notés, information à prendre avec du recul car ces chiffres correspondent aux agents ayant l'âge légal de départ en retraite et non pas les agents ayant fait valoir leurs droits.

Les crédits auxiliaires qui s'élevaient à 6 ETP (équivalent temps plein) en 2014 devraient s'élever à 6,19 ETP pour 2015. Il est important de noter qu'ils étaient initialement prévus à 7,0 ETP mais cette enveloppe a été

réduite par la Centrale au titre de la participation au financement du Plan Vigipirate « renforcé » et par souci d'économies.

FO a demandé le pourcentage de suppressions d'emplois par structure détaillée, réponse est faite que cela occasionnera trop de travail au directeur de pôle et Mme Barjot a ajouté que cela manquait d'intérêt. Il va sans dire que nous ne partageons pas l'avis de Mme la Directrice.

Mme Barjot a évoqué l'éventualité d'une dizaine de suppressions en 2016 afin que notre direction atteigne la cible fixée par la DG sur les années 2014,2015 et 2016.

Concernant la fin de l'expérimentation du pôle civiliste, les échanges entre Solidaires et Mme Godard (directrice du pôle fiscal) ont été vifs, Solidaires estimant que la fin de cette expérimentation ne relevait pas du simple refus des agents du SPF d'y participer. FO a souhaité nuancer en expliquant qu'en effet, cette expérimentation, a *contrario* des autres, n'a pas bénéficié des moyens nécessaires, tant au niveau formation que technique, ce qui a forcément conduit à l'échec.

Mme Barjot accepte de modifier la rédaction du paragraphe relatif au pôle civiliste.

FO demande si les agents des SIE sont bien informés de la totalité de l'expérimentation GESPRO. En effet, de nombreux collègues ont fait part de leur surprise en apprenant le déploiement d'une deuxième vague en mai. Mme Godard répond que les responsables des SIE en ont été informés, l'information se serait elle perdue en route ?

Rachel Sugneau précise qu'elle n'a connaissance que des notes « formation » et non métiers.

Pour information, rappelons donc qu'une troisième vague est prévue : intégration automatique du Chiffre d'Affaires des redevables micro (données en provenance d'ILIAD) et des données de taxation TP-CDA pour le calcul des bases CFE 2016 et des rôles IFR 2015.

4) Bilan de la formation professionnelle 2014

Mme Sugneau (en charge du service formation de la DDFIP 52) communique le bilan 2014. 26 formateurs de l'équipe locale de formation sont intervenus au cours de l'année 2014 avec le soutien d'une formatrice de l'ENFiP dans le cadre du déploiement de Gespro- liaisons mode foncier.

Mr Colnot souligne l'implication de l'équipe locale de formation au regard du ratio agents.

Mme Sugneau précise que 35 formateurs étaient intervenus en 2013 en raison du déploiement massif des formations « discriminations » et « déontologie »,

Elle rappelle qu'elle parvient à délocaliser des formations gérées par l'inter région au niveau départemental grâce au travail conjoint avec les responsables du CIF de Nancy et de l'ACIF de Reims.

Solidaires fait part de son étonnement quant au manque de moyens RH de la formation cantonnée à une seule inspectrice travaillant à temps partiel et assumant par ailleurs des responsabilités syndicales. M. Colnot répond que le pôle fait avec « les moyens du bord », ce à quoi FO a rétorqué que c'est surtout Mme Sugneau qui faisait avec les moyens du bord ;-)

Mr Colnot précise que l'EDR intervient 3 à 4 jours par mois en renfort.

Mme Sugneau met l'accent sur les postes dédiés à la e-formation et précise qu'à l'heure actuelle, il est impossible d'en connaître l'utilisation réelle. Elle va prendre contact avec la Cid afin d'étudier la possibilité d'une éventuelle extraction statistique via le logiciel de réservation en ligne sur Ulysse. Elle précise qu'une note départementale, à l'attention des chefs de service, a été diffusée et que tous les mails de recensement relatifs aux e-formations précisent les modalités de réservation des postes dédiés.

Elle précise par ailleurs qu'une note départementale relative aux modalités d'autorisation d'absence pour effectuer sa e-formation sur un poste dédié sera effectuée.

Mme Barjot précise que c'est une évolution inéluctable y compris pour les préparations concours, d'autant plus qu'il devient compliqué de trouver de nouveaux formateurs car les chefs de services des agents actuellement formateurs souffrent de l'absence de ces derniers.

Solidaires demande si un chef de service a déjà refusé à un agent d'être formateur, réponse positive lui est faite, le motif évoqué était pour nécessités de service.

Solidaires nuance et estime que la e-formation ne peut se substituer à un formation en présentiel. Mme Sugneau précise qu'afin de répondre aux réels besoins, les e-formations sont parfois accompagnées de formations en présentiel comme pour les formations FDD, AGIR...

Mme Sugneau évoque la mise en place de SELFI, base de données pédagogique de l'ensemble des formations initiales des C, B et A. Celle-ci est accessible à tous les agents par le portail, un lien sera mis en ligne sur Ulysse.

257 agents ont suivi une formation au cours de l'année 2015, seuls 67 n'en ont suivi aucune.

Les formations CHS-CT sont intégrés au bilan et feront l'objet d'une insertion via le logiciel FLORE afin d'apparaître dorénavant dans l'historique de formations des agents. Mme Sugneau rappelle que la gestion de ces formations reste à la charge de M. Vaultot assistant de prévention et de Mme Rougeot secrétaire animatrice du CHS-CT.

Mme Sugneau évoque la dématérialisation de la documentation des formateurs à compter du 1er janvier 2015. A court terme, la documentation des stagiaires sera également dématérialisée hormis les exercices et leurs corrigés.

La Haute-Marne n'est plus centre d'examen, cependant à compter de 2016, les agents pourront choisir leur centre d'examen dans une liste prédéfinie afin de limiter les frais de déplacements et d'améliorer les conditions de vie des agents.

Mme Sugneau évoque le parcours de formations des inspecteurs ayant changé de filière au 1er septembre 2014 et précise que notre département n'a pas été concerné. Mme Barjot évoque la mise en place de parcours "mobilité" de 6 mois pour les cadres B ou C qui changeront de filière en septembre 2015. Il s'agit d'alterner des périodes de formation, dans le département ou à l'ENFIP, des périodes de stage dans un autre service équivalent avec un tuteur du même grade. Elle est consciente qu'il sera compliqué de trouver un tuteur pour former un collègue.

5) Plan départemental de la formation professionnelle 2015

Mme Sugneau présente le plan départemental de la formation préparée en concertation avec les directeurs de pôle. Elle s'est également servie des extractions GASEL, outil de recensement des formations lors de la campagne d'évaluation et des demandes isolées des agents.

Mme Barjot tient à préciser que le plan pourra être complété au cours de l'année si besoin. Mme Sugneau précise que ce plan sera mis en ligne sous Ulysse une fois validé par le CT et rappelle que tous les agents reçoivent mensuellement le lien OPUS mis à jour des nouvelles formations au sein de l'interrégion.

Mme Sugneau explique que la prise en charge des frais engagés par les agents lors de la participation à des concours, sélections et examens professionnels est modifiée.

Attention appelée : si vous passez plusieurs concours le même année, choisissez bien le concours pour lequel vous demanderez le remboursement de vos frais de déplacement car un seul sera désormais éligible...

Privilégiez le co-voiturage.

Cependant en cas de participation aux épreuves d'admission, le candidat sera remboursé sans limitation de nombre.

	FO	SOLIDAIRES	CFDT
POUR			
CONTRE			
ABSTENTION	4	1	1

6) Questions diverses

- Mme Barjot évoque les box d'accueil de la cité et explique que les propositions de l'entreprise et des agents ne répondent pas aux réels besoins. Elle a rencontré Mme Briet responsable du SIP de Chaumont et a évoqué l'éventualité de transformer ces deux box en un seul qui répondra à de nombreux besoins hormis le problème de ventilation. Une solution devrait être trouvée d'ici la fin de l'année.
- FO interroge la direction quant aux propositions de restructurations qui ont été envoyées à la DG et souhaite connaître les éventuels retours. Mme Barjot répond que répondre aujourd'hui est prématuré. La centrale fait tout pour avancer le calendrier de prises de décisions. Plus d'informations au CT prévu en septembre.
- La CFDT souhaite que l'EDR soit destinataire des mails relatifs à l'ensemble des formations. Mme Sugneau répond que les mails relatifs aux déploiements des formations sont envoyés aux responsables qui doivent diffuser l'information mais propose de créer une liste de diffusion « EDR » tout en précisant que l'ensemble des agents en faisant partie recevront des informations relatives aux formations « fiscales » comme « gestion publique ».
- FO souhaite aborder la question du futur déménagement de la Paierie mais sous un angle différent, à savoir la question de la communication faite auprès du Président du Conseil Départemental par la DDFiP. Mme Barjot répond qu'elle a rencontré M. Sido et qu'il a été informé du futur déménagement. Cependant, elle lui adressera prochainement un courrier à ce sujet afin de formaliser l'information. En conséquence, il est demandé aux agents de la Paierie de continuer à rester discret sur la question avec leurs interlocuteurs du Conseil Départemental.
- Peu de personnes se déplacent à la permanence faite dans les locaux de la Communauté de Communes du Bassigny suite à la fermeture de Val de Meuse. Mr Colnot précise qu'une clause de revoyure est prévu en septembre prochain et qu'un bilan sera effectué en concertation avec les élus locaux.
- Révision des locaux professionnels : une note très dense a été publiée avec des tâches à accomplir dans un calendrier très restreint (fin juin). Mme Godard répond que notre direction et de nombreuses autres se sont émues en effet de ce calendrier et ont fait remonter l'information à la délégation inter régionale afin que ce calendrier soit assoupli. La réponse donnée est non. En conséquence, l'EDR ira au CDIF en juin et la mise à disposition de vacataires est évoquée (sous réserve de la demande faite par le responsable du CDIF).
- Mr Colnot évoque l'abrogation de l'indemnité exceptionnelle et l'instauration d'une indemnité dégressive (note du 4 mai 2015). Il explique que cette indemnité a été mis en place fin des années 90 afin de compenser la perte du pouvoir d'achat liée à la hausse de la CSG. Sur la fiche de paie de mai, cela n'aura pas d'incidence sinon un changement de nom. Par contre, dès septembre, l'indemnité exceptionnelle sera supprimée avec un effet rétro actif au 1er mai et la mis en place de l'indemnité dégressive. Cela concerne les collègues dont l'indice majoré est supérieur à 400. Mme Barjot demande à ce qu'une information soit diffusée dès à présent et complétée avec la paie de septembre.
- Mr Colnot souhaite parler de l'évolution de la politique de la ville qui modifie la cartographie des ZUS devenus quartiers prioritaires de la Ville (QPV). La trésorerie Saint Dizier OPH en quitte le périmètre à compter du 1er janvier 2016. Solène Cacot précise que les dossiers ZUS en attente avancent, sachant que la DG a traité en priorité les agents partant en retraite.